

Commission Départementale d'Aménagement Commercial - CDAC

Année 2014

CDAC – Réunion du lundi 28 avril 2014 – Décisions

- Création – par transfert / extension du magasin actuel d'une surface de vente de 654 m² – d'un supermarché à dominante alimentaire à l enseigne « LIDL » d'une surface de vente de 1 390 m², doté d'un espace dédié à la préparation boulangerie de 90 m² et d'un parc de stationnement de 117 places, devant se situer à l'angle du chemin de Saint-Thierry et de la rue de la Croix Maurencienne à Saint-Brice-Courcelles (51370).

Demandeur : S.N.C. « LIDL », ayant son siège social 35, rue Charles Péguy – 67200 Strasbourg, représentée par M. Arnaud Meheust, co-gérant, lui-même représenté par M. Marc Truffy, directeur régional et M. Sébastien Renaud, responsable immobilier.

Qualité : futur exploitant du magasin.

Implantation : commune de SAINT-BRICE-COURCELLES (51), lieu-dit « La Croix Maurencienne » sur les parcelles cadastrées section :

- AC n° 259 d'une surface de 4 057 m², actuellement propriété de la SCI « BENBIDUM », dont le siège social est situé 2, rue de l'Etape 51100 Reims et représentée par M. Patrick Brenière et, sur laquelle est aménagé le magasin de dépôt-vente à l'enseigne « TROC 3000 », dont l'exploitant-locataire a cessé toute activité en février 2014 et,

- AC n° 226 pour 7 380 m² et n° 260 pour 607 m², actuellement propriété de la SCI « CYPCONT », dont le siège social est situé 3, place de la Source 51140 Chenay et représentée par M. Jean-Marie Cypriano et Mme Carole Conti et, sur lesquelles est aménagé le karting, devant faire l'objet d'une promesse de vente par leur propriétaire respectif au profit du pétitionnaire.

Décision : Autorisation.

– Création, par régularisation, d'un magasin social et solidaire non spécialisé non alimentaire, de vente au détail de produits de récupération donnés par des particuliers ou des entreprises, à l'enseigne « EMMAÛS REIMS – FONDATEUR ABBE PIERRE », d'une surface de vente totale de 2 543,30 m², implanté 1, allée Paul Halary – Zone Industrielle Distripôle du Nord-Est à Reims (51100).

Demandeur : l'association « EMMAÛS REIMS – FONDATEUR ABBE PIERRE », ayant son siège social 1, allée Paul Halary – 51100 Reims, représentée par son président M. Marc Mangon.

Qualité : propriétaire du local.

Implantation : commune de REIMS (51), lieu-dit « Allée Paul Halary » sur les parcelles cadastrées section BO n° 220 et 223 d'une contenance totale de 16 653 m².

Décision : Autorisation

– Création d'un ensemble commercial d'une surface de vente totale de 7 460 m² au sein de la zone d'activités Buisson Savin à Fère-Champenoise (51230), composé :

- d'un supermarché à dominante alimentaire d'une surface de vente de 2 000 m² ainsi qu'une galerie marchande annexée d'une surface de vente globale de 365 m² comportant 5 boutiques, dont 4 disposant chacune de 70 m² de surface de vente et la 5ème de 85 m²,

- d'une jardinerie de 1 985 m²,

- d'un magasin spécialisé en équipement de la maison de 801 m²,

- d'un centre automobile de 402 m²,

- d'un magasin spécialisé dans le bricolage de 1 907 m², le tout sans enseigne.

Demandeur : SARL « IMCO PROMOTION », ayant son siège social 189, rue du Phare du Bout du Monde – 80330 Longueau, représentée par son gérant M. Dan Vaché.

Qualité : promoteur.

Implantation : commune de FERE-CHAMPENOISE (Marne), zone d'activités « Buisson Savin », lieu-dit « les Nouseaux », sur la parcelle cadastrée section VZ n° 28 d'une contenance de 94 717 m², propriété de la Communauté de Communes du Sud Marnais, ayant son siège 150, rue des Verriers à Fère-Champenoise (51230), laquelle s'est engagée à vendre ce terrain au porteur du projet.

Décision : Autorisation.